

Unil

UNIL | Université de Lausanne

# Projet interdisciplinaire Volteface: pollutions des eaux à l'épreuve de la preuve

**Anne-Christine Favre**, Professeure Ecole de droit UNIL  
**Céline Weyermann**, Professeure Ecole des sciences  
criminelles

# Volteface

Plateforme **Volteface** est gérée par le Centre de compétence en durabilité de l'UNIL

Elle soutient des projets orientés **recherche-action** dans le contexte de la **transition écologique**, en cherchant à stimuler la collaboration entre des chercheurs et des personnes de la société civile ou du terrain

Le projet intitulé : **pollution des eaux à l'épreuve de la preuve a été retenu** et le travail s'est déroulé sur une période de 18 mois, du 1<sup>er</sup> février 2022 au 30 juin 2023.

# Partenaires au projet

Ce a été initié par Mme **Gisela Toledo**, ancienne juriste à l'Office cantonal des eaux de Genève

Nous avons également eu la chance de pouvoir compter comme partenaire au projet la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME), du Canton de Fribourg, qui y a délégué Mme **Vanessa Flueckiger**, juriste.

Du côté académique, le projet a permis de réunir deux pôles de la FDCA de l'UNIL (**l'école de droit** avec Anne-Christine Favre, professeure en droit public, **et l'école des sciences criminelles**, avec **Céline Weyermann**, professeure en science forensique ainsi que **Nicolas Estoppey**, ancien maître-assistant, actuellement chercheur postdoctoral au Norwegian Geotechnical Institute (NGI) à Oslo.

Et enfin, et surtout, nous avons été accompagnés par **Léo Charveys**, chercheur junior, qui a été la cheville ouvrière de ce travail.

# But et étapes du projet

- **But** approfondir les raisons pour lesquelles les pollutions sont encore peu saisies par le droit aujourd'hui et les méthodes d'approche de ces pollutions sur le terrain
- Qautre étapes du projet :
  - - une première étape a consisté à **collecter** la casuistique
  - - dans une deuxième phase, des **interviews ciblés** de personnes de terrain des cantons de Genève, Fribourg et Vaud
  - - **questionnaire** adressé auprès de quelques cantons soit (Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel Valais, Vaud), quatre cantons de Suisse alémanique, (Berne, les Grisons, St-Gall, Zurich,) ainsi que le canton du Tessin.
  - - **rapport final** qui sera à disposition en open access

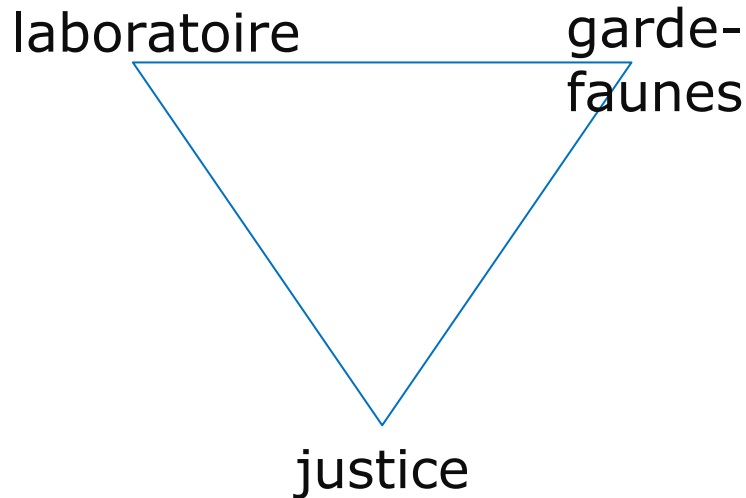
# L'enquête et ses résultats

- Notions indéterminées du cadre légal, non seulement difficiles à interpréter, mais amenant des pratiques divergentes quant à l'action (préventive) nécessaire et quant à une dénonciation pénale
- L'établissement d'une pollution reste une difficulté majeure (recherche de la source et situation de cumul d'atteintes)
- Le critère de létalité des poissons et écrevisses est jugé insuffisant pour la majorité ; le guide de l'OFEV pour l'évaluation des dommages à la faune piscicole est jugé satisfaisant, mais est insuffisamment connu de l'ensemble des acteurs de la chaîne
- Si la majorité des répondants au questionnaire estime que les infrastructures nécessaires pour l'analyse des indices est satisfaisante, la plupart considère qu'il subsiste une difficulté à établir la preuve d'une pollution pour trois motifs, essentiellement : tardiveté des alarmes, la faible marge temporelle d'intervention et la dilution des substances dans les eaux, selon la nature ou la forme du cours d'eau.

# L'enquête et ses résultats

- Des suivis de l'évolution des cours d'eau ne sont pas systématiquement mis en place, ce qui serait d'ailleurs impossible, tant matériellement que pour des questions de coûts ; certaines activités ou installations sont cependant suivies régulièrement (chantiers, exploitations agricoles, STEP, etc.), mais aussi certains milieux naturels comme les frayères
- Il n'existe généralement pas de méthode unique pour approcher le champ d'une pollution ; si ce point est inhérent à la variété des milieux et des polluants, un souhait est néanmoins exprimé de pouvoir mieux connaître le réseau des conduites souterraines près des lieux de pollutions et la géologie des sols
- Il n'existe d'indication quant à des difficultés de constituer un dossier préalablement à une dénonciation pénale
- Quant à la relation entre les autorités administratives et pénales, peu de réponses à cet égard, si ce n'est que certains déplorent que le Ministère public n'entre pas assez souvent en matière ou ne reconnaisse pas assez souvent la négligence dans les actes reprochés.

# L'apport du travail interdisciplinaire



- Investigation des lieux (collecte d'indices, documentation)?
- Analyses en laboratoire (quelles «traces» recherché)?
- Interprétation des résultats / considération de l'ensemble des «preuves»
- Lien entre le travail de laboratoire, de terrain et de la justice